

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Hébergement et accompagnement
de mineurs protégés

MISSIONS DU SERVICE

Un « Mineur Non Accompagné » (MNA) est un enfant de moins de 18 ans (mineur), de nationalité étrangère, qui se trouve sur le territoire français sans bénéficier du soutien d'un adulte ayant la qualité de responsable légal (isolé).

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et le Code de l'Action Sociale et des Familles établissent que les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Ils sont donc intégrés au circuit et dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les conditions de nationalité et de régularité de l'entrée sur le territoire ne se posent pas. Le Conseil Départemental a la charge de les accompagner jusqu'à leur majorité ou plus, si nécessaire.

À ce titre, l'OGFA est missionné par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour accueillir et accompagner 82 mineurs et majeurs, dits « Non Accompagnés ».

Dans ce contexte, les professionnels de l'équipe s'attachent à assurer la protection du public confié, en enclenchant et en accompagnant la dynamique du projet du jeune, à partir d'un hébergement semi-autonome, jusqu'à son autonomie globale. Chaque projet est mis en œuvre dans le cadre d'un accueil physique, avec des actions à visées éducatives et sociales, en considérant les enjeux de santé, de scolarité, d'insertion et d'autonomisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 110
Sexe : **105 hommes** et 5 femmes
Âge : 5 de moins de 16 ans, **69 de 16 à 17 ans**, 36 de 18 à 21 ans
Durée Moyenne de séjour : 2 ans et 3 mois
Taux d'occupation : 95 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 22.63
Nombre de places : 82

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Les pays de naissance sont la Guinée (55 %), la Côte d'Ivoire (13 %), le Mali (10 %), la Gambie (7 %), la Tunisie (5 %), le Sénégal (4 %) et 6 % autres : Soudan, Albanie, Sierra Leone, Pakistan, Cameroun.

Les départs des pays d'origine sont principalement liés au contexte géopolitique du pays et aux risques encourus, aux violences intrafamiliales et/ ou au contexte économique et écologique du pays.

Tous les jeunes actuellement accueillis sollicitent, à leur majorité, un droit au séjour en France. Les autorisations de séjour délivrées par la Préfecture le sont essentiellement au titre du Travail Temporaire, vient ensuite le titre de séjour « Vie Privée et Familiale » pour les jeunes pris en charge avant leur 16^{ème} année.

46 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un Jugement en Assistance Educative (JAE) uniquement, 37 ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) et 27 ont basculé d'un JAE à un CJM, soit 110 mesures au total.

Concernant les situations des jeunes à la sortie du dispositif (35 sorties en 2025) : 1 a bénéficié d'une embauche en CDI, **24 en contrat d'apprentissage**, 5 ont été réorientations en MECS dont 1 pour son projet professionnel , 2 ont mis fin au CJM de leur propre initiative, 2 sont partie en fugues et 1 a été exclu de la structure.

| Un hébergement sûr et adapté et des modalités d'accompagnement diversifiées

Les jeunes sont accompagnés dans l'apprentissage progressif du « savoir habiter ». Cela se traduit par une visite à domicile à minima une fois par semaine, qui consiste à proposer un appui à l'entretien de son lieu de vie et à la réalisation de gestes de la vie quotidienne visant, à terme, l'accès à l'autonomie.

| L'accès et le maintien de la scolarisation

L'insertion et l'intégration sont deux enjeux majeurs pour les MNA. Cela passe par la scolarisation et l'apprentissage d'un métier. À cet effet, l'équipe socio-éducative est soutenue par les professeurs de Français Langue Etrangère (FLE) salariés de l'OGFA. Chacun des membres de l'équipe favorise le maintien des liens entre le jeune, l'école ou le centre de formation, ainsi qu'avec les maîtres d'apprentissage. Cela induit un travail important de coordination de la scolarité.

Enfin, les professeurs de FLE continuent de proposer des cours de français et/ ou de soutien scolaire selon les besoins repérés, et ce, en lien avec les professeurs principaux.

| L'accès aux soins

Les infirmières coordonnent le parcours de soin des jeunes, que ce soit sur l'aspect somatique ou psychique, en lien avec l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité).

Quelques indicateurs sur le partenariat EMPP : 22 jeunes accompagnés en santé mentale en 2025, 1 sortie de groupe d'organisée, ainsi que 2 appuis techniques à destination des équipes.

Perspective 2026 : Participer ponctuellement aux sorties pour ouvrir le dialogue et faire découvrir aux jeunes l'accompagnement en santé mentale par un moment collectif propice aux échanges.

| Démarches administratives

Le service accompagne le jeune dans la consolidation de son identité (obtention de ses papiers d'identité), en prévision du dépôt de sa première demande de titre de séjour, à sa majorité.

| L'importance de la préparation à la sortie

La sortie du dispositif dans de bonnes conditions constitue un fil rouge de l'accompagnement. Aussi, les jeunes sont accompagnés dans l'acquisition des codes et du fonctionnement de la société française et dans leurs choix de formation.

Un important travail d'aide à la gestion budgétaire est effectué par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, avec le soutien de l'ensemble de l'équipe socio-éducative. Elles accompagnent, notamment, à la recherche d'un logement autonome et au lancement de la formation au permis de conduire.

Le service demande le maintien du jeune en CJM, sur demande du jeune et si respect du règlement, jusqu'à ce que le jeune atteigne une autonomie globale en termes de gestion du budget, de compréhension des démarches administratives, de projection professionnelle et de tenue de son logement.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

• OLORON

- Ateliers vie relationnelle et sexuelle (6 séances, reconduites en 2026) ;
- Renforcement des partenariats santé (vaccination, CLAT) ;
- Partenariat avec l'E2C de Pau, face aux difficultés d'insertion ;
- Projet sportif : inscription à des événements partenariaux ;
- Participation citoyenne : implication dans la création d'un espace socio-culturel et nomination d'un jeune au Conseil de vie sociale de la ville.

• ORTHEZ

- Partenariat pérenne avec la Maison des Ados (3 séances de prévention) ;
- Capacité maximale atteinte (25 places) ;
- Apprentissage de la natation : 10 jeunes certifiés ;
- Large éventail d'activités socio-culturelles, favorisant l'intégration et l'épanouissement.

• PAU

Des « Repas Partagés » préparés par les jeunes ont été créés et diverses activités sociales ont été organisées : Jazz in Marciac, Savoir Nager, participation UFOLEP ... Tous ces temps ont permis des moments de convivialité, d'échanges et de partage de culture ;

• OGFA MNA :

- Evaluation HAS en juillet : évaluation positive des 3 services MNA avec un niveau global de qualité classé A (évaluation maximale).
- Rencontres régulières entre les services MNA du 64, avec des premières actions menées ensemble : action conjointe auprès du CD64 pour contacter la Préfecture et comprendre et fluidifier les échanges.

PERSPECTIVES

• OLORON

L'année à venir visera à maintenir le taux d'occupation du service à son niveau optimal, en développant la captation de nouveaux logements. Par ailleurs, les actions de sensibilisation autour de la santé et de la sexualité seront poursuivies auprès des publics accompagnés.

• ORTHEZ

L'année à venir s'inscrit dans la continuité des actions engagées, avec la poursuite des démarches de sensibilisation et de prévention auprès des publics accompagnés. Enfin, le recrutement d'une nouvelle infirmière viendra renforcer l'équipe et améliorer la coordination médicale au sein du service.

• PAU

Nous poursuivrons la dynamique collective engagée. Au cours du 1er semestre 2026, le service MNA déménagera sur la plateforme MARIANNA pour renforcer les mutualisations avec l'équipe de la mise à l'abri et faciliter les temps informels avec les jeunes.